

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA
PROVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

62/1366 du 22/11/1982
DECRET N° _____/MEPS-DGTFP-DFF/16
Portant recensement et nomination
de Monsieur NGUEKOU Auguste Alfred,
Instituteur Principal de 1er éche-
lon.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- (/u la Constitution du 3 Juillet 1974 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'arti-
cle 47 de la Constitution du 3 Juillet 1974 ;
(/u la loi 15/82 du 3.2.82 portant statut général des fonc-
tionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires des cadres de la République Popu-
laire du Congo ;
(/u le décret 64/130/FP du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 74/476 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/82/FP du 3.2.82
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/196/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 64/165/FP du 22.5.64 fixant le statut com-
mun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 78/15 du 4.4.79 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/617 du 28.1.81 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
(/u le rectificatif n° 81/616 du 28.1.81 au décret 80/644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Minis-
tres ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant décloque des
avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret 81/707 du 19.10.81 complétant l'article 2
du décret n° 80/630 du 27.12.80 portant libération des avance-
ments des Agents de l'Etat ;
(/u la lettre n° 190/MEPS-DGTFP-DFF/16 du 4.03.82 du Di-
recteur du Personnel et des affaires administratives transmet-
tant le dossier de l'intéressé ;
(/u l'arrêté n° 1808/MEPS-DGTFP-DFF 21035/16 du 13.4.81
portant re-
classement et nomination de Monsieur NGUEKOU Auguste Alfred, Insti-
tuteur de 3^e Echelon ;
(/u le décret n° 67/304/MEPS-DGTFP du 30.9.67 modifiant le ta-
bleau hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire,
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et
21 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 22.2.82.

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 64/165/PP-BE, 67/504/PP-BE et 84/707 des 22/5.84, 30.9.67 et 19.10.81 susvisés, Monsieur NGUEKOU Auguste Alfred, Instituteur Principal de 1er échelon indice 710 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire de la Licence en Sciences de l'Education délivrée par l'Université Marien NGOUABI (1ère session 1981) est rattaché à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée du 1er échelon, indice 850 Acc = Néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 1er Octobre 1981 date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981-1982 et de la solde pour compter du 19.10.81, sera enregistré publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 22 Novembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine NDINGA-CBA

Colonel Louis SYLVAIN GOMBA

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATHEIA

Itihi Gassetoumba LAKOUNDZOU

AMPLIFICATIONS :

JCRPC..... 2
MTES.DGTAP..... 4
DB..... 3
DFC..... 2
MEN..... 2
DPA..... 2
B/COLEB..... 4
B/COURIER..... 1